



15ème législature

Question N° : 21184	De M. Patrice Perrot (La République en Marche - Nièvre)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique > bois et forêts	Tête d'analyse > Crise sanitaire scolytes Bourgogne-Franche Comté	Analyse > Crise sanitaire scolytes Bourgogne-Franche Comté.
Question publiée au JO le : 09/07/2019 Réponse publiée au JO le : 15/10/2019 page : 8732		

Texte de la question

M. Patrice Perrot appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les conséquences de l'augmentation des attaques de scolytes typographes sur les peuplements d'épicéas dans le quart nord-est de la France et en particulier au sein du massif du Morvan. Selon l'état des lieux réalisé à la demande de son ministère et malgré les mesures visant à limiter les populations de scolytes et l'ampleur des dégâts, les dépérissements consécutifs à des attaques de scolytes qui ont déjà touché les épicéas en 2018 provoquant des pertes en volume estimées à 30 % de la récolte annuelle, ont continué à progresser en raison de la douceur de l'hiver. L'impact économique est sensible avec, d'une part, la dégradation de la valeur intrinsèque des bois et, d'autre part, en raison de la sortie des bois exploités sains avant colonisation, la saturation des marchés et par conséquent la dégradation des prix. Il semble que certains des acteurs de la filière forêt bois acteurs puissent être durablement fragilisés si des mesures, qui ne sont d'ailleurs pas toutes d'ordre financier, ne sont pas prises. L'interprofession a formulé un certain nombre de propositions, qui ne sont pas toutes de nature financière : aides au transport des grumes infectées, cautionnement pour les transformateurs, adaptation de mesures réglementaires, octroi de subventions pour le renouvellement des peuplements etc. En Bourgogne-Franche Comté, le conseil régional a récemment décidé de mobiliser des crédits, sous forme d'avance remboursable, afin de soutenir les trésoreries. L'État a quant à lui mis en œuvre des mesures de prévention, de recensement et d'accompagnement sanitaire. Une observation objective devait permettre d'étudier les actions complémentaires à celles d'ores et déjà initiées par l'interprofession et éventuellement les collectivités. Aussi, il lui demande de lui préciser les résultats de ces observations et les intentions qui sont celles du Gouvernement en vue de soutenir la filière forêt-bois et les communes concernées, face à cette crise sanitaire.

Texte de la réponse

Face aux inquiétudes et sollicitations des interprofessions forêt-bois Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a initié en novembre un état des lieux cartographique par télédétection des dégâts imputables aux attaques d'insectes. Une première cartographie a été fournie aux opérateurs forestiers publics et privés en décembre 2018, suivie d'une deuxième actualisée à la sortie du printemps fournie en avril 2019. Cette dernière cartographie produite par télédétection sur des images de fin février fait état de 1 660 hectares (ha) atteints en Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est, dont 770 ha en forêt privée, 550 ha en forêts des collectivités et 340 ha en forêt domaniale. En absolu, ces chiffres ne sont pas exploitables compte tenu des limites de la méthode mais la comparaison avec la carte produite à partir d'images d'octobre 2018 permet d'évaluer la progression des

dégâts : surface multipliée par 2,3. Concernant les attaques sur les épicéas qui ont repris depuis avril-mai 2019, les dépérissements consécutifs ne peuvent pas être caractérisés avant la fin de l'été, et ils continueront de progresser jusqu'à la fin de l'hiver (selon la météo, les insectes poursuivront leurs cycles de reproduction jusqu'à la fin de l'été ou l'automne, et les arbres atteints rougiront puis mourront progressivement). Des travaux d'amélioration des méthodes de télédétection sont conduits par l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture avec la collaboration du département de la santé des forêts (DSF) du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, du centre national de la propriété forestière et de l'office national des forêts (ONF). Cette cartographie des foyers de scolytes vise à permettre d'alerter les propriétaires forestiers potentiellement concernés et de faciliter les chantiers d'exploitation, pour les opérateurs forestiers. Le DSF a également largement diffusé des alertes dans les deux régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté. Concernant l'accompagnement économique sollicité par les organisations professionnelles, plusieurs réunions techniques se sont tenues entre les services du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et les principaux représentants des fédérations professionnelles concernées, ainsi que la fédération nationale des communes forestières et l'ONF. L'aide au transport des bois scolytés a été, lors de ces échanges, mise en avant par les professionnels comme étant la mesure d'accompagnement à étudier de façon prioritaire. Une aide au reboisement leur apparaît également nécessaire, mais dans un second temps. Les travaux avec les représentants des organisations professionnelles se poursuivent afin d'identifier à la sortie de l'été, les mesures à prendre à la fois pour les forêts privées et les forêts publiques.